



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **10 avril 2018 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2018-00071 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre une modification de l'affichage sur l'enseigne sur poteau existant, à l'effet d'autoriser une hauteur à 7 mètres au lieu de 6 mètres, d'autoriser une superficie de 9,15 mètres carrés au lieu de 7,5 mètres carrés, d'autoriser une hauteur libre sous l'enseigne de 2,29 mètres au lieu de 2,5 mètres et permettre un affichage par gradateur électronique, et ce, tel que montré sur le plan d'élévation couleur numéro P-4299, préparé par Lumicom, plan révisé en date du 6 février 2018.

Identification du site concerné : Matricule : 5868-97-6729
Cadastre : Cadastre : 4 446 362
Adresse : 343, côte Saint-Nicholas

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DIX-HUIT.

Me Stéphanie Parent

Greffière

sparent@st-colomban.qc.ca